

Journal de Roubaix

Bureaux et Rédaction : Roubaix, 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

Tarif d'abonnement: Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes: Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr.

ABONNEMENTS ETANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — TOURCOING, rue Nationale, 78. — A PARIS, Agence France, place de la Bourse, 1. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 40, rue de la Madeleine.

Ce Numéro
Comprendant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

Nos Feuilletons
DIMANCHE PROCHAIN
Le « Journal de Roubaix »
commencera la publication d'un nouveau
feuilleton

LES DEUX GOSSES
PAR
PIERRE DECOURCELLE
L'intérêt puissant du roman, les situations
dramatiques, en font une œuvre très mouve-
mentée.
Écrit d'une main alerte, le feuilleton

LES DEUX GOSSES
émaillé des tableaux les plus saisissants, des
situations les plus difficiles, tient en éveil,
d'un bout à l'autre du récit, la curiosité du lec-
teur.

Tout le monde voudra lire
LES DEUX GOSSES
DE TAKOU A PÉKIN

Tous les regards sont aujourd'hui tournés
vers la Chine où les troupes internationales
luttent désespérément contre les Boxites et les
réguliers Chinois, unis dans une haine com-
mune contre l'étranger. Aussi les récits des
voyageurs ayant récemment parcouru la région
qui est le théâtre de cette lutte si disproportion-
née, ont-ils pour nous le plus vif intérêt.

Un écrivain allemand, M. Paul Lindenberg,
a publié sur son récent voyage de Takou à Pé-
kin un livre intéressant dont voici quelques
notes:
C'est au commencement de mars que le
voyageur allemand quitta Shanghai pour se
rendre à Pékin. A ce moment, le fleuve du Pei-
Ho est encombré de glaces — car l'hiver est
long et rude dans cette région, — de sorte que
pendant plusieurs mois la navigation y est im-
possible et, le reste du temps, fort difficile à
cause de la barre qui en défend l'entrée. Les
Chinois n'ont voulu y entreprendre aucun tra-
vail, prétendant que c'était encore le meilleur
moyen d'arrêter les flottes européennes dans
leur marche.

Mais la barre n'est pas la seule qui empêche
le petit navire qui portait M. Lindenberg s'en-
gager sur le Pei-Ho. Les coolies chinois amoncelés sur
le pont bagages sur bagages; il y avait là des
quantités immenses de paniers de jonc ren-
fermant des provisions, des services à thé, des
habits, des petits fourneaux en fer sur lesquels
se fait la cuisine; les chiens, qui pullulent en
Chine, se promenaient en nombre au milieu
des caisses et des paniers. Enfin le navire dé-
marra, et abandonnant la ville de Takou, rem-
onta le fleuve, en avançant péniblement à
cause des blocs de glace qui gênaient la ma-
noeuvre.

Après deux heures de marche au milieu d'un
pays triste et morne apparut Tong-Kouh, d'où
part le chemin de fer qui conduit à Tien-Tsin
et à Pékin.
— Oui, monsieur, répondit le chef de gare
chinois en mauvais anglais, mais pas avant 2
heures.

Heureusement, un wagon-restaurant offrait
au voyageur un asile agréable. Un Chinois à
longue tresse lui apporta des biscuits, du vin
mauvais, des œufs pourris et du bon thé!
Avant le départ du train, le voyageur eut le
temps de parcourir la ville de Tong-Kouh,
pleine de mendians, de matelots et de mar-
chands d'opium. Les maisons ont des toitures
de chaume; les temples en pierre sont recou-
verts d'affreuses peintures représentant des
divinités. Des agents de police aux uniformes
rapides passaient, fiers de leurs guenilles.

Mais voici l'heure du départ. Des Chinois
de bousculent et se battent pour entrer dans
les wagons. De Tong-Kouh à Tientsin, se
héroule une immense plaine, sans arbres, en-
trepoupée de misérables villages. De nombreux
moutons attirent les regards; ce sont des
boumbois chinois.

Tientsin! Le train s'arrête, et aussitôt une
foule de coolies se précipite dans les wagons,
s'empare des paquets, et en avant! à travers
la ville. Tientsin est une ville énorme d'un mil-
lion d'habitants, divisée en deux parties, la ville
chinoise et la ville européenne. Située au point
de jonction du Pei-Ho avec le grand canal dans
une plaine immense et fertile, mais sujette aux
inondations, elle est le grand entrepôt, le port,
pourrait-on dire, de Pékin, et son commerce de
sel, de riz et de froment est considérable.
La ville chinoise est entourée de fossés et de
murs; les rues y sont étroites, les maisons som-
bres et basses, portant des images de dieux, pour
éviter le mauvais sort. Le bruit dans ces rues

étroites est insupportable; la foule empêche
toute marche rapide, et paraît fort hostile aux
étrangers. En général, l'homme y est plus fort,
plus énergique que dans les provinces méridio-
nales de la Chine.

A deux kilomètres est la ville européenne
où habitent les consuls étrangers.
On se retrouve subitement en Europe; les
rues y sont propres, plantées d'arbres avec de
belles maisons en pierre. Pas de bruit, plus de
cris assourdissants. L'Allemagne et l'Angle-
terre occupent à Tientsin une situation pré-
pondérante; on sait que ce sont des officiers
allemands qui ont dirigé, en ces derniers temps,
la reconstitution du corps d'armée de la Chine;
cette instruction européenne se retourne main-
tenant contre les Européens; c'est dans l'ordre
des choses.

Dans la « concession française » de Tien-
tsin, on tolère la présence de Chinois, ce qui
est une cause de troubles. Le consulat français
apparaît imposant; il fut construit sous Napo-
léon III. Bien plus imposante toutefois est la
« concession anglaise » remplie de jolies villas
entourées de jardins plantés d'arbres verts, où
s'amuse de jolis enfants aux boucles blondes.
C'est ce quartier européen qui a été bom-
bardé par les troupes chinoises, avant l'arrivée
de la petite armée internationale; il doit être
aujourd'hui un monceau de ruines.

Jadis, il fallait de deux à trois jours pour
parcourir les 100 kilomètres qui séparent Tien-
tsin de Pékin; aujourd'hui, grâce au chemin de fer,
cette distance est franchie en cinq heures,
moyennant le prix minime de 10 francs en 1re
classe! Si les chemins de fer chinois ne sont
pas très rapides, du moins ne sont-ils pas coûte-
ux. Les wagons de première classe sont, du
reste, très confortables, et ont de larges et hau-
tes fenêtres qui permettent de bien voir le pay-
sage. Celui-ci n'est ni beau, ni varié. C'est tou-
jours la même plaine monotone que l'on suit
depuis Tong-Kouh; le pays manque de verdure,
les villages sont pauvres et l'on n'a pour ré-
créer sa vue que l'aspect des grandes tombes
abandonnées. De temps à autre, cependant,
passent des caravanes d'ânes et de chameaux.
Aux stations, les Chinois présentent aux voya-
geurs des fruits, de l'eau, du lait, du vin, des
gâteaux, des carottes et des noix.

Mais le train s'arrête; c'est Pékin; tout le
monde descend de voiture. Des coolies crient
à tue-tête, vous offrant leurs services. La sta-
tion est à une certaine distance de la ville, les
trains ne devant pas troubler la sérénité de la
résidence impériale. M. Lindenberg dut monter
sur un âne, après avoir fait charger ses ba-
gages sur un char à deux roues, et le voilà en
marche au milieu de cavaliers, de piétons et de
chars se dirigeant tous vers la capitale de la
Chine, au milieu de nuages de poussière sou-
levés par le vent. Il fallut une heure de marche
au voyageur avant d'apercevoir les hauts rem-
parts de la grande ville.

Pékin a été décrit trop de fois pour que nous
en parlions ici de nouveau; nous avons fait
connaître le chemin qui de Takou conduit à la
ville impériale; nos lecteurs pourront ainsi sui-
vre par la pensée l'armée internationale en lutte
contre les ennemis de la civilisation euro-
péenne.

Informations

LES DELEGUES BOERS A PARIS
Paris, 9 juillet. — Ce matin, les délégués des Répu-
bliques Sud-Africaines n'ont pas quitté l'hôtel Scribe.
M. Fischer et son secrétaire, M. de Bruyn, ont ré-
pondu aux nombreuses lettres qui sont arrivées à la
délégation depuis son arrivée en France.

Plusieurs lettres d'invitation émanant de muni-
cipalités de grandes villes ont été adressées aux en-
voyés boers. Ceux-ci ne pourront vraisemblablement
faire connaître leur décision à ce sujet qu'à la fin de
la semaine. Sauf événements imprévus, on croit que
la durée du séjour de la délégation en France sera d'un
mois à trois semaines.

**UN ACCIDENT DANS LA GARE DE
COURBEVOIE. — TROIS VICTIMES**
Paris, 9 juillet. — Un accident étonnant s'est pro-
duit cette nuit en gare de Courbevoie. Il était mi-
nit 10, lorsqu'un train se dirigeant vers Paris fut si-
gnalé. Il arrivait à toute vitesse. Soudain on vit une
jeune fille traverser la voie en courant.

Aprévoant le danger, une dame et un sous-officier
d'infanterie s'élançèrent à son secours; mais il était
trop tard. La jeune fille et les deux personnes, heur-
tées par la locomotive, furent jetées à plusieurs mè-
tres sur la voie. Les deux femmes ont été tuées sur
le coup. L'état du sous-officier est désespéré.

**SOCIÉTÉS OU CAISSES D'ASSURANCES MU-
TUELLES AGRICOLES**
Le « Journal Officiel » promulgue la loi suivante:
« Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles
agricoles qui sont gérées et administrées gratuite-
ment n'ont en vue et qui, en fait, ne réalisent aucun
bénéfice, sont affranchies des formalités prescrites
par la loi du 24 juillet 1907 et le décret du 28 jan-
vier 1908, relatifs aux sociétés d'assurances.

Elles pourront se constituer en se soumettant
aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les syn-
dicats professionnels.
« Les sociétés ou caisses d'assurances agricoles ainsi
créées seront exemptes de tous droits de timbre et
d'enregistrement autres que le droit de timbre de 10
centimes prévu par le paragraphe premier de l'arti-
cle 18 de la loi des 23 et 25 août 1871. »

**LES INCIDENTS DES OBSEQUES DE
M. PALATEUF**
Paris, 9 juillet. — MM. Barillier et Fillau, ar-
rêtés, le jour des obsèques de M. Palateuf ont été con-
damnés le dernier à trois mois de prison et M. Baril-
lier à 200 francs d'amende. M. Evain a été acquitté.

LES GREVES DU HAYRE
Le Hayre, 9 juillet. — Les terrassiers grévistes qui
avaient accepté dans la réunion d'hier soir le prin-
cipe de l'arbitrage ont dans la réunion de ce matin,
ratifié définitivement cette acceptation. Ils ont ad-
mis en outre le principe d'une entrevue des délégués
des patrons et de ceux des ouvriers, avec recours éven-
tuel à un tiers arbitre.

**LES FETES DE JEANNE D'ARC TROUBLEES
PAR LES SOCIALISTES**
Troyes, 9 juillet. — Hier, à l'occasion d'une grande

fête patriotique en l'honneur de Jeanne d'Arc pré-
sidée par les évêques de Troyes et de Verdun, les socia-
listes, inconnus d'avoir été évincés de la muni-
cipalité aux dernières élections municipales, ont tenté
une contre-manifestation.
Au moment où une affluente considérable se pré-
sentait sur la place de la Cathédrale, on a dû faire appel
à la police pour disperser les perturbateurs. Dix arres-
tations ont été opérées, mais aucune n'a été main-
tenue.

EXCEPTION DE JEU
Jugement a été remis à huis clos, par le 1er Cham-
bre du Tribunal correctionnel de Paris, dans une af-
faire de jeu où étaient en présence M. le général
Jacquoy et le Casino de Canteleux.
Le général Jacquoy, ayant perdu au Casino, em-
prunté à la caisse 10,000 fr., il en régagna 17,000;
mais son partenaire refusa de le payer. M. le général
Jacquoy répondit alors à l'administration du Casino
qu'il ne s'acquiescerait envers elle que lorsqu'il aurait
touché lui-même son dû : exception de jeu.

Me Monteux a plaidé pour le Casino, Me Allès pour
le général Jacquoy.
FRANCE ET RUSSIE
Paris, 9 juillet. — Le 45e régiment d'infanterie
russe, en garnison à Starokopstantinof, devant fêter
ces jours prochains son bi-centenaire, a invité les
officiers du 45e régiment de France à venir célébrer
cet anniversaire.
Une députation, composée du commandant Lambin,
des capitaines de Bos, Turrier, de Guer, des lieutenants
de Roucheman et de Ferges, est partie pour se
rendre en Russie.
Les officiers français ont emporté un superbe bronze
qu'ils offriront à leurs camarades de Russie.

CHOSSES ET AUTRES
Crétien est en visite chez un de ses amis qui vient
de recevoir une lettre anonyme dont la lecture pa-
rait l'affecter vivement:
— Ah! ça, s'écrie notre héros, j'espère bien que
vous n'attacherez pas d'importance à ces machines-
tes illusoires. La prépondérance prise par le centre
de Roubaix-Tourcoing est due à l'esprit de progrès,
à la hardiesse des conceptions, à l'audace des commer-
çants, au courage des ouvriers; ce n'est pas le terme
qui a créé cette prépondérance.
On doit craindre, au contraire, que le goût du jeu
ne soit de nature à faire disparaître l'esprit de tra-
vail.

Sur une marchandise qui vaut 5 francs à 6 francs
moyenne, on a constaté, à un moment donné,
un effondrement des cours qui a atteint jusqu'à 2 fr.
60 et qui ne pouvait faire prévoir. C'est alors
que la production de la laine peignée devient moins
de qu'on voit se multiplier les opérations du marché
à terme.

**UN PRÉSIDENT DE RÉPUBLIQUE
dans une Université catholique**
Les correspondances de New-York nous
apportent des détails sur la visite faite ré-
cemment par le Président Mac-Kinley à l'Univer-
sité catholique de Washington.
M. Mac-Kinley était accompagné de M.
Long, le ministre (on dit en Amérique le se-
crétaire d'Etat) de la marine, et de M. Cor-
teleyon, le secrétaire de la présidence.

Le Président ne s'est pas borné à faire vi-
site au recteur et au vice-recteur; il a tenu à
se faire présenter les professeurs et les étu-
diants, et leur a adressé, dans la grande salle des
réceptions, le « Mac-Mahon Hall », une allocu-
tion fort gracieuse et applaudie.
Une collation servie dans les salons du rec-
teur a terminé cette cérémonie, qui peut bien
s'appeler « une manifestation ».

Chez les républicains d'Amérique, (qui ont
la vraie notion de la République) cette mani-
festation paraîtra toute naturelle.
L'Université catholique de Washington est
une grande institution fondée par l'initiative
privée comme les facultés de Lille et de Paris.
Elle constitue un nouvel et puissant élément
d'instruction publique très appréciée des Amé-
ricains.

Le Président Mac-Kinley, tout protestant
qu'il soit, a trouvé juste de donner un témoi-
gnage de la sympathie de son gouvernement à
une telle œuvre et à ceux qui la dirigent.
Aux Etats-Unis, on n'accusera pas le Pré-
sident de conspirer avec les « Jésuites » pour
détruire la République ou pour nuire à l'ensei-
gnement de l'Etat.

Dans la grande République américaine,
on sait ce que c'est que la liberté.

LES GRANDES MANŒUVRES NAVALES
Brest, 9 juillet. — Pendant la nuit dernière,
les torpilleurs de l'armée navale, renforcés des torpille-
uses mobiles des défenses mobiles, ont attaqué les cui-
rassés dans la baie de Morgat.
La manœuvre a été intéressante. L'entraînement
des équipages était superbe.
Ce matin, devant l'heure prévue pour son ar-
rivée, l'amiral Gervais est entré dans le goulet de
Brest à 11 heures et a mouillé sur rade à midi.

Le cuirassé « Saint-Louis » a salué de 13 coups
de canon le pavillon de l'amiral Gervais et le « Bou-
vet » a répondu par trois coups.
La foule est énorme sur les hauteurs environnant
Brest.
L'armée navale mouille en grande rade.
Actuellement, l'amiral Gervais communique avec
le préfet maritime par le sémaphore du Parc-au-Duc.
La rade est sillonnée d'embarcations. Beaucoup de
ces embarcations chargées de Bretons et d'étrangers
s'étaient rendus au-devant des escadres.
Cherbourg, 9 juillet. — Les torpilleurs de la défen-
se mobile font des reconnaissances sur les points où
ils doivent opérer pour la défense de Cherbourg contre
l'escadre de l'amiral Gervais.

LE DÉPLACEMENT DU COLONEL BOUGON
Un journal parisien raconte ainsi l'incident dont
nous avons parlé lundi matin:
« Le commandant Gallet a passé la journée d'hier
hors Paris et le colonel Bougon, chez qui un de nos
rédauteurs s'est présenté, avait consigné rigoureuse-
ment sa porte. Nous avons pu néanmoins, par un
autre officier, témoin de l'incident, savoir exacte-
ment ce qui s'était passé.

« C'est à la fin du déjeuner, qu'un officier de chas-
seurs se présenta spontanément au colonel Bougon,
en lui disant:
— Je suis le commandant Gallet.
L'officier n'ajouta pas, comme le prétend une
version officieuse, qu'il était sous-chef du cabinet du
ministre.

« Le colonel Bougon répondit très simplement que
le nom de cette officier n'était pas resté dans son
souvenir, et il continua à causer avec les personnes
qui l'entouraient.
« Tels sont les faits. Il faudrait qu'ils fussent ar-
rivés aux oreilles du ministre singulièrement grossier
et dénaturé, pour justifier la mesure publiée hier
par le « Journal Officiel. »

Voici le texte de l'ordre du jour adressé à son régi-
ment par le colonel Bougon:
ORDRE
« Nommé au commandement du 5e spahis, par déci-
sion ministérielle du 7 courant, je remets aujourd'hui
au commandement du 1er cuirassiers au lieutenant-
colonel.

« J'envoie du plus profond de mon cœur un salut cor-
dial à vous tous, officiers, sous-officiers, brigadiers et
cuirassiers que j'ai eu l'honneur de commander pendant
quatre ans.
« Courage et confiance, les hommes passent, la France
reste!
« Paris, le 8 juillet 1909.
« Le colonel du 1er cuirassiers,
« BOUGON. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séances du lundi 9 juillet 1909
Présidence de M. Deschanel, président.

Séance du matin
La séance est ouverte à neuf heures.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

**LES MARCHÉS A TERME
sur laines peignées**
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion
d'interpellation de M. Mirman sur les mesures que
J gouvernement compte prendre pour mettre un
terme aux abus qui se commettent dans les ventes pu-
bliques de laines peignées à Roubaix.

Discours de M. Dron
M. Dron dit qu'il a la tâche lourde et délicate de
réfuter la thèse apportée l'autre jour à la tribune par
M. Motte. Il tient à dire de suite qu'il demande
avec MM. Mirman et Pasquel, la suppression absolue
du marché à terme sur les laines peignées.
Tout le monde joue au terme à Roubaix-Tourcoing.
Il est créé des maisons de commission à terme. Les
garanties que la caisse de liquidation a voulu donner
sont illusoire. La prépondérance prise par le centre
de Roubaix-Tourcoing est due à l'esprit de progrès,
à la hardiesse des conceptions, à l'audace des commer-
çants, au courage des ouvriers; ce n'est pas le terme
qui a créé cette prépondérance.
On doit craindre, au contraire, que le goût du jeu
ne soit de nature à faire disparaître l'esprit de tra-
vail.

Sur une marchandise qui vaut 5 francs à 6 francs
moyenne, on a constaté, à un moment donné,
un effondrement des cours qui a atteint jusqu'à 2 fr.
60 et qui ne pouvait faire prévoir. C'est alors
que la production de la laine peignée devient moins
de qu'on voit se multiplier les opérations du marché
à terme.

La production diminue et le terme augmente. Le
terme joue toujours; c'est l'œuvre des vendeurs à
découvert.

M. Motte dit qu'il y a eu des crises de tout temps
en 1830, en 1836, et d'autres encore. Personne ne pré-
tend que le cours de la laine doit être immuable;
il s'agit de la loi de l'offre et de la demande, mais autrefois
on pouvait raisonner, tandis qu'aujourd'hui, avec les
fluctuations du terme, il n'est plus possible à un com-
merçant d'y voir clair et de faire son affaire.

Si l'on veut connaître l'opinion de la région inté-
ressée, on n'a qu'à prendre la délibération de la cham-
bre de commerce de Tourcoing, qui montre nette-
ment le dommage matériel et moral causé par la crise
à Roubaix. L'impression de la très grande majorité
des commerçants est la même. Les filateurs et les fa-
bricants d'Anvers et de la région de la Belgique ont
considérablement souffert de la suppression du terme.

Nous arrivons des importateurs de laine avant 1838,
avant le marché à terme. Le chef de la plus forte
maison d'importation de Roubaix, la maison Masarel,
est absolument opposé au terme. Les peigneurs sont
neutres. On ne peut dire, en tout cas, qu'ils sont pour
le marché à terme. M. Motte n'a pu défendre ici qu'une
opinion personnelle.

M. Motte dit qu'il a reçu, après son discours, une
lettre par laquelle les peigneurs déclarent qu'ils
suppriment le marché à terme de Roubaix-Tourcoing,
cette suppression devrait, en tous cas, être simultanée
avec celle du marché d'Anvers.

M. Dron estime qu'on ne peut aujourd'hui les mê-
mes raisons qu'on pouvait autrefois invoquer contre
la suppression du marché à terme.
Il ne reste plus que l'argument international. Où
se trouve-t-il des marchés similaires à celui de Rou-
baix-Tourcoing? Il n'y en a pas à Londres; il en
a existé un à Leipzig; mais il a été supprimé par un
décret du mois d'avril 1899; il n'en reste qu'un; c'est
celui d'Anvers.

Anvers n'est pas un centre de production et de
consommation, il ne peut pas vivre par lui-même,
il ne se soutient que par les opérations faites, les
uns par les Allemands, les autres par les Français.
Or, les peigneurs allemands ont émis l'idée qu'ils
ne déposeraient plus un kilo de laine peignée au
marché d'Anvers et ils se sont décidés à fournir leurs
clients au moyen des marchés à livrer effectifs.

Nous n'avons donc qu'à nous prêter nous-mêmes
à la disparition du marché d'Anvers, en supprimant
le marché de Roubaix-Tourcoing. Nous aurons un
marché brut au lieu d'un marché à terme et notre
pays n'en souffrira pas.

Il faut voir par quels moyens on peut arriver à la
suppression du terme. Sont-ils si difficiles qu'on le
prétend?

Il résulte des démarches antérieures auxquelles
l'orateur a pris part que l'inscription des laines, pei-
gnées irrégulière dans le marché à terme. Les
marchés à terme ont commencé à se former après la
loi de 1833, bien avant, par conséquent, la loi de
1885. L'orateur ne demande pas, d'ailleurs, au mi-
nistre de changer l'interprétation de la loi sur les
ventes publiques, mais il tenait à rappeler la situa-
tion.

La loi de 1885, faite au lendemain des krachs fi-
nanciers, n'a un qu'un but moral: elle a voulu sup-
primer l'exception de jeu.
Les marchés à terme sont antérieurs à 1833,
donc ce n'est pas la loi de 1885 qui les désorganise.
Pour qu'il y ait marchés à terme public, il faut
qu'il y ait des magasins généraux, et le ministre du
commerce a une action sur les magasins généraux.
Le ministre peut donc empêcher que les magasins
généraux reçoivent les marchandises qui servent de
base aux opérations à terme.
Pour le marché à terme, il faut une Bourse; les
courtiers ont seuls le droit de constater les cours
officiels; ici même, le gouvernement est armé d'un
droit de police. Le ministre peut ouvrir et fermer
les Bourses; il les ferme, le marché disparaît.
Enfin, il faut des courtiers, et ceux-ci n'existe-
raient plus s'il n'y avait ni magasins généraux ni Bourse
de commerce.

Discours du ministre du commerce
M. le ministre du commerce dit qu'un grand nom-
bre de patrons et d'ouvriers s'adressent au gouverne-
ment, au Parlement, pour le supplier de supprimer
un mal. Ce serait les tromper que de répondre par
des déclarations.
L'honorable M. Reille a parlé des ventes publiques
de laines peignées et a soutenu qu'elles n'avaient au-
cun rapport avec les ventes à terme. En effet il n'y
a rien de commun entre les ventes publiques et les
ventes à terme. Les ventes publiques sont des ven-
tes de lots certains qu'on peut toucher, les ventes
à terme sont des ventes qui se font sur des morceaux
de papier qui représentent des marchandises. Entre
les deux ventes il n'y a rien de commun ni entre les
législations qui les régissent.

Si les marchés à terme ont été autorisés par la
loi de 1855, comment l'explique la loi de 1885?
Avant 1855, les marchés à terme étaient illégaux.
Depuis 1855, tout marché à terme est reconnu légal,
et nul ne peut invoquer l'exception de jeu; donc
les marchés à terme sont reconnus légaux.

M. Dron, avec beaucoup d'ingéniosité, propose
au ministre de fermer les magasins généraux. Cette
formule n'empêcherait pas les marchés à terme et
la preuve, c'est qu'à l'étranger les marchés se font
sur marchandises déposées dans les magasins pri-
vés. Il va plus loin et propose de fermer les Bourses
de commerce, parce qu'on s'y livre à des opérations
que la loi a déclarées légales. C'est absolument im-
possible.

Le Parlement fait une loi pour autoriser cer-
tains marchés; il n'y a que le Parlement qui puisse
modifier cette loi. Le ministre est désarmé; c'est
si vrai, que lorsqu'on a voulu empêcher les marchés
à terme sur les grains, on a déposé des propositions
de loi. Il y a des abus certains dans les marchés de
Roubaix; la Chambre de commerce le reconnaît;
comment le faire disparaître?

Le gouvernement n'a pas les moyens de suppri-
mer ces marchés. Il a adressé à qui de droit une in-
terpellation à faire cesser ces abus. A cette heure, la ca-
isse de liquidation établit tous les jours des cotés
qui sont faites par des courtiers spéciaux agréés
par elle et qui ont au moins deux actions de la
caisse de liquidation.

D'ordinaire la cote sera établie par tous les cou-
rtiers jurés.
Les marchés à terme, s'ils sont l'occasion d'abus
certains, sont d'une utilité incontestable. Le pro-
blème qui se pose au Parlement consiste à régler
ces marchés et non pas à les supprimer.

On parle de l'Allemagne, on dit que les marchés
à terme ont été supprimés en Leipzig. Oui, il y a une
loi de 1896 qui a donné au gouvernement le droit
d'interdire les marchés à terme. En vertu de cette
loi, le conseil fédéral a pris une décision qui devait
aboutir à la suppression du marché à terme.

De Leipzig, l'agent diplomatique français dit que
cette décision n'a pas supprimé les marchés, mais
les rendus occultes. Cette suppression a surtout
consisté dans la publication de cotés; mais les trans-
actions existent toujours. La caisse de liquidation
fonctionne. Les courtiers agissent.

Le gouvernement accepte qu'on demande à la com-
mission des marchés à terme d'aboutir au plus tôt
au dépôt d'une proposition de loi réglementant les
marchés à terme.

M. Mirman dit que le ministre reconnaît les abus
qui ont été signalés, mais qu'il appartient au Parle-
ment de légiférer. L'orateur estime que le seul
remède consiste dans la suppression pure et simple
du marché à terme.

On bien la crise actuelle a pour cause les divers
phénomènes que M. Motte signalait, ou bien, elle a
pour cause les agissements des marchés à terme. Si
ce sont les agissements de Roubaix-Tourcoing qui
causent le mal, comme le soutiennent tous les indus-
triels, le Parlement a le devoir d'agir. C'est le marché
à terme de Roubaix-Tourcoing, la maison Masarel,
qui donne le signal de la baisse; c'est lui qui est la
cause de la crise dont souffre l'industrie. La suppression
du marché s'impose.

L'orateur propose cette suppression.

Discours de M. Mirman
M. Mirman soutient que M. Motte a produit des
affirmations absolument contraires à la réalité des
faits.
M. Balsan dit que M. Motte s'est trompé en sou-
tenant que le troupeau anglais doit disparaître avec
les progrès de l'agriculture. Le troupeau anglais
comprend 33 millions de moutons.

M. Mirman rappelle que M. Motte a déclaré que
l'industrie française transformait chaque année 130
millions de kilos de laine lavée et que la laine fran-
çaise n'entrait dans ce chiffre que pour 12 % et que,
par conséquent, l'agriculture française n'était pas
intéressée dans l'affaire.

M. Motte a dit encore que la production de la laine
française diminuait. C'est une erreur; il y a au con-
traire un mouvement de reprise qui s'accroît.
L'orateur pense que le gouvernement avait les
armes nécessaires pour supprimer les marchés à ter-
me; le ministre du commerce a soutenu une thèse
contraire et a demandé à la commission parlemen-
taire de faire une loi réglementant les marchés à
terme; cette loi exigera beaucoup d'années, puis-
qu'une loi est nécessaire pour supprimer cette maison
de jeu.

RETRAIT DE L'INTERPELLATION MIRMAN
L'orateur retire son interpellation; mais, en son
nom et au nom de plusieurs de ses collègues, il dépose
une proposition de loi, qui est la reproduction du dé-
cret allemand, qui a supprimé les marchés à terme
de Leipzig.

L'orateur demande l'urgence et la discussion im-
médiate sur la proposition afin que la question soit
réglée de suite, car, depuis quelques semaines la
maison de jeu de Roubaix a encore aggravé la situa-
tion.
La Chambre dira si elle veut mettre un terme aux
abus des spéculations.

L'interpellation est retirée. L'urgence sur la propo-
sition de M. Mirman est mise aux voix.
Le ministre du commerce dit qu'il ne s'oppose pas
à l'urgence.
L'urgence est prononcée.
Le ministre du commerce déclare que ce qu'on pro-
pose c'est une manifestation et rien qu'une manifesta-
tion.
Ce n'est pas par des textes improvisés qu'on règle
de pareilles questions. Que signifie la loi que M. Mir-
man propose? Signifie-t-elle que ce qu'il appelle la
maison de jeu de Roubaix sera seule à disparaître? Non,
elle signifie et qu'on fermera la maison de jeu
de Roubaix, et qu'on interdira les marchés à terme.
Le ministre du commerce a fait remarquer que la
proposition Mirman va plus loin et qu'elle atteindrait
les marchés à terme. Dans des matières comme celles-
là on n'improvise pas.

MOTION PRÉJUDICIELLE
Le président fait connaître qu'il est saisi d'une
motion préjudicielle de MM. Motte, Brindeau et
Reille, invitant la commission des marchés à terme à
faire une enquête sur la question.
Plusieurs membres demandent le renvoi à la com-
mission.
M. Mirman combat le renvoi, qui aurait, pour effet,
d'ajourner, à six mois, la question; il insiste pour le
vote de sa proposition.
M. Balsan dit qu'il a passé la matinée au milieu